DESINDUSTRIALISATION : CONSEQUENCES IMMEDIATES ET A LONG TERME

Michel Marchand (michel.marchand13@gmail.com)

L'exposé s'appuie sur le livre récent de J.P. Escaffre et de R. Favier « *La France se délite : réagissons !* » qui est un ouvrage d'analyse et de mise en perspective de la situation actuelle et de propositions.

Le délitement de la France est le résultat direct du déclin de son industrie. Il faut en mesurer l'importance, les causes et les conséquences.

Le second élément de ce délitement est la volonté du politiquee de séparer le progrès économique du progrès social : les cotisations sociales sont considérées par le patronat comme des « charges » et les salaires comme un « coût ». Cette séparation remet en cause des différentes formes de solidarité qui structurent le système français de protection sociale, ce qui a pour effet d'ouvrir la voie à la finance dérégulée (les emprunts sur les marchés financiers) qui exerce une prédation sur toutes les richesses produites par le travail.

Les conséquences du capitalisme financier sont multiples, notamment une forte augmentation de la dette publique qui n'est en aucun cas le résultat de dépenses publiques excessives. La croissance de cette dette est plutôt le résultat d'une panne de la croissance entraînant un tarissement des recettes fiscales.

La situation actuelle est marquée par une attitude ou un esprit de soumission au système dominant qui est un obstacle de taille au changement profond, alors que le pays possède en son sein des forces endogènes de haut niveau et un fort degré de créativité capable de redresser la situation. Ceci ouvre le débat sur la nécessité de la socialisation des entreprises et de la place du travail dans la sphère économique.

Deux points méritent débat dans la thèse défendue par les deux auteurs :

- l'œuvre de redressement peut-elle se produire dans le temps court, politique de rupture radicale ou nécessite-t-elle un temps long ?
- Comment intégrer une politique de redressement national au niveau de la

désindustrialisation subie en prenant en compte, ce que ne fait pas les auteurs, les contraintes imposées par la crise écologique ? A ce titre, un autre ouvrage peut inspirer un champ de réflexion, celui de Boris Bilia et Sandro Poli « *Osons le protectionnisme. Une urgence sociale et écologique* ».

Voilà quelques éléments qui font débat, intégrant la place de l'industrie dans la politique nationale, le lien avec les politiques de protection sociale et les contraintes écologiques.

1- ELEMENTS DE CADRAGE

1.1. Perspective historique : l'importance accordée au temps long.

Quels sont les tendances géostratégiques qui ont façonné la France dans sa nature propre et dans ses relations extérieures ? La monarchie après la guerre de Cent ans au 15ème siècle a centralisé son pouvoir en annexant les grands-duchés féodaux : Normandie, Aquitaine, Flandres, Bretagne, Bourgogne, plus tardivement Savoie, Corse, Alsace. Ces annexions successives ont fait de la France un pays aux cultures les plus diversifiées de l'Europe de l'ouest, disparités qui perdurent encore aujourd'hui entre un marseillais, un basque ou un breton. Au niveau des relations extérieures en Europe et avec le monde, trois pays sont entrés en forte compétition : la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne, chacun avec ses caractéristiques propres :

- la Grande-Bretagne se caractérise par une vision insulaire qui l'oblige à commercer avec le reste du monde, ce qui lui crée une unité culturelle propre. La géostratégie britannique est d'éviter en permanence la création d'un bloc continental dominant qui lui imposerait un repli économique fatal.

- L'Allemagne connaît depuis le Saint Empire Germanique une vaste homogénéité culturelle avec une fédération de länders et territoires bénéficiant d'une large autonomie. Sa géostratégie est d'asseoir sa puissance sur l'emprise de ses marches géographiques, d'où l'importance de la vassalisation économique des régions périphériques (« l'espace vital »).

- La France est le pays européen où les diversités culturelles sont les plus diverses, d'où la nécessité d'un État fortement centralisé comme moyen d'unité nationale. Sa géostratégie se caractérise par une méfiance vis-à-vis de son voisin germanique, d'où un déploiement diplomatique d'alliances avec d'autres pays comme la Russie.

Il serait stupide de penser que la création de l'Union européenne (UE) a gommé ces tendances

séculaires, le BREXIT en est sans doute une forte illustration. Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, avec le Traité de Yalta de 1945, l'Europe s'est trouvée dans sa majorité partagée et occupée par les deux grandes puissances extérieures : les États Unis (EU) et l'URSS. L'Europe de l'Ouest en ruines a vu toute sa politique économique mise au service de l'expansion des firmes américaines. A la fin des années 80, l'URSS éliminée, les EU se retrouvent les maîtres du jeu pour soumettre l'Europe à ses seuls intérêts.

La France de 1944, physiquement détruite, a du se battre pour exister comme puissance politique et économique. Son unique atout est son unité politique issue de la Résistance et porté par le programme du CNR. Le programme de reconstruction industrielle a reposé sur la nationalisation et la planification de secteurs clés : charbon, électricité, ciment, sidérurgie, machines agricoles et transports, ainsi que sur la nationalisation des grandes banques de dépôts. Le pays se dote de la Sécurité sociale pour assurer la protection sociale de la population. Enfin, la France va détenir un savoir faire nucléaire et la force de dissuasion nucléaire maîtrisée dans les années 60 change le rapport de forces en Europe et sa politique d'indépendance nationale devient crédible.

Il faut voir dans cette construction politique un point cardinal, lié à la diversité culturelle de la population française. Pour faire UN peuple, il convient que ces diversités se reconnaissent dans des principes fondamentaux d'une République une et indivisible, à savoir l'égalité d'accès aux services publics, la solidarité nationale, la laïcité. Pour être concrètement appliqués, de tels principes nécessitent un gouvernement suffisamment puissant et reconnu.

Sur la période contemporaine, la France va osciller entre soumission et indépendance à l'égard des EU, puis adoptera la soumission totale à partir de 2007 avec les quinquennats de N. Sarkozy, de F. Hollande et à présent d'E. Macron. Cette soumission marque la fin de la souveraineté nationale avec toutes les conséquences induites au plan politique, économique et social.

1.2. La perte de souveraineté nationale se conjugue avec la marche forcée vers l'intégration européenne.

On peut énumérer les éléments clés de cette perte de souveraineté issus des logiques de la construction de l'UE, mécanismes institutionnels qui ont permis aux États-Unis de façonner l'UE au service de ses intérêts.

- la politique étrangère et de sécurité de l'UE est basée sur l'appartenance à l'OTAN, organisation centrale de la politique de défense totalement inféodée au service des EU,

engageant les pays européens dans des logiques militaires comme on peut le voir au niveau des relations avec la Russie ou dans les conflits au Moyen orient.

- L'imposition de l'idéologie de la mondialisation consiste à faire accepter la dérégulation des échanges commerciaux, des flux de capitaux et des normes sociales. Ce basculement s'est opéré au moment où l'URSS a commencé à vaciller dans les années 80. La dérégulation des capitaux permet ainsi des prises de contrôle des industries stratégiques.

- La question monétaire joue un rôle central par l'instauration de l'euro comme monnaie unique et d'une banque centrale européenne chargée de lutter contre l'inflation mais dont le développement de la zone euro ne fait pas partie de ses attributions.

- Les instances démocratiques sont détournées : le Parlement européen n'a aucun pouvoir réel, il n'a pas de pouvoir d'initiative et ne peut proposer de nouveaux traités.

Le relais de Washington dans l'UE continentale est l'Allemagne. L'acte politique de reddition a été le tournant du gouvernement socialiste en 1983 et l'acceptation par F. Mitterrand de la libre circulation des capitaux permettant de s'accaparer les entreprises privatisées selon la loi du plus fort. La domination politique et économique de l'Allemagne s'est accéléré après l'effondrement de l'URSS : unification de l'Allemagne, imposition du Deutschmark dénommé Euro géré par une Banque centrale européenne (BCE) copie conforme à la Banque centrale allemande, démantèlement de l'ex-Yougoslavie avec le soutien du Vatican, extension de l'UE vers les pays de l'Est. L'Allemagne a reconstitué ainsi sous le parapluie américain son empire économique sur l'Europe de la Baltique à l'Adriatique, créant un ensemble de pays utiles pour la fabrication d'une partie de sa production d'équipements à bas prix.

D'autres vecteurs sont à l’œuvre dans l'acceptation de la perte de la souveraineté nationale : (i) le modèle fédéraliste de la construction européenne qui affaiblit du même coup l’État-nation dont la France est le symbole ; (ii) la Charte des droits fondamentaux qui condamne toute forme de discrimination d'ordre linguistique, ethnique et religieuse. Cette charte vise en premier lieu la France, sa laïcité et son principe d'égalité républicaine. L'Union fédérale de la communauté ethnique européenne (UFCE) estime ainsi que la France est composé de 59% de Français, le reste d'Occitans, d'Alsaciens-Mosellans, de Basques, de Bretons, de Corses, de Flamands, de Catalans. Par comparaison, l'Allemagne serait composée de 91% d'Allemands. L'UFCE combat pour que soit adoptée la Charte européenne des langues régionales qui est une manière de mettre en cause la

langue française comme langue officielle de la République.

La mise en œuvre de cette perte de souveraineté nationale se réalise par l'acceptation d'une idéologie que l'on peut qualifier de nouvelle gouvernance. Elle se justifie par différents arguments dont les principaux peuvent se résumer ainsi. La société est trop complexe pour des élus politiques, seuls les détenteurs de savoirs peuvent décider. Dès lors, les concepts de peuple et de souveraineté sont évacués pour être remplacés par la notion de « société civile » qui inclut les lobbies officiels. Le libre-échange, la libre entreprise, l'excellence individuelle sont les bases de cette nouvelle société et la bonne gouvernance consiste à mettre les projets et les acteurs en mouvement dans les bornes fixées par le marché. Tout en étant complexe, toute responsabilité sociale des entreprises est évacuée. La caractéristique la plus significative est la modification de la hiérarchie des valeurs morales : l'équité (aménager autant que possible les déséquilibres naturels du marché) remplace l'égalité (droit politique historiquement acquis).

Plusieurs relais idéologiques jouent un rôle majeur pour l'émergence de cette société fondamentalement inégalitaire : les sociétés de conseil le plus souvent adossées aux groupes financiers et industriels, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le FMI et divers relais en Europe comme l'European Round Table (ERT), l'UNICE (les MEDEF de l'Europe) ou la Transatlantic Business Dialogue. Des relais fonctionnent directement en France, comme le réseau franco-américain Young Leaders, les think-tank à la française comme la fondation Saint Simon ou Terra Nova, enfin et surtout le MEDEF. Les corps d'État sont également mis en cause : les diplômés de l'École Polytechnique (X Télécom, X Ponts, X Mines, X ENA), les diplômés de l'ENA, diplômés généralement issus de milieux sociaux élevés, peuvent bénéficier du pantouflage (passage du public vers le privé et vice versa) et du maillage (participation à plusieurs conseils de surveillance et d'administration) créant de fait une véritable oligarchie au sein de la société française.

2- PROCESSUS DE DESINDUSTRIALISATION

2.1. L'industrie est une question d'indépendance.

Un emploi industriel génère trois à douze emplois indirects dans les services. Ce constat est fondamental pour répondre au slogan « *l'avenir, ce sont les services* » qui nie la réalité que c'est l'industrie qui crée les services et non l'inverse.

On assiste depuis plus de trente ans à un processus de désindustrialisation de la France qui se traduit par une perte de souveraineté dans les secteurs clés de l'économie et amplifie le chômage

de masse dans le pays. Les causes sont à présent bien connues, ce sont les fameuses règles qui régissent les grands leviers de l'économie en Europe : libre-échange généralisé, monnaie forte, financiarisation de l'économie. Il en résulte pour conserver la compétitivité des entreprises, soit leur délocalisation, soit le chantage au « coût salarial trop élevé » ou au poids insupportable des « charges sociales ». Selon la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (DGTPE), le déclin industriel qui en a résulté s'est traduit en France par une perte sèche en dix ans de plus d'un million d'emplois dans le secteur industriel ou de deux millions d'emplois durant les trente dernières années, dont 45% (900 000) à cause de la mondialisation. La part de l'emploi industriel est passé de 24% à 13% entre 1980 et 2008. La part du secteur industriel dans le PIB est en chute constante : 22% en 1970, 11% en 2011, une chute de 50% en 40 ans ! La France est passée d'un pays de haute technologie à un pays de moyenne et basse technologie.

Les effets les plus visibles de ces destructions d'emplois sont les délocalisations : 12 000 emplois industriels par an entre 1990 et 2000, accélération depuis avec 15 000 destructions annuelles d'emplois. Ce qui est particulièrement préoccupant tient au fait que les deux tiers de ces suppressions ont lieu dans les « cœurs de métiers », ce qui traduit le caractère irréversible de ces phénomènes. Les délocalisations concernent essentiellement les grands groupes industriels utilisent la mondialisation libérale pour arbitrer entre les différents « coûts ».

L'industrie est un secteur indispensable pour la souveraineté économique et l'autonomie démocratique d'un pays. Cette exigence semble avoir échappé à nos dirigeants politiques de droite et de la social-démocratie et à nos élites des grands corps de l'État. L'indépendance économique est un enjeu démocratique qui peut être apprécié par l'équilibre de la balance du commerce extérieur : plus le déficit commercial d'un pays s'accroît (importations > exportations), plus celui-ci devient dépendant de ses partenaires commerciaux, donc des autres pays. Pour la France, côté importations, le poids de la facture énergétique est important. Côté exportations, le secteur agro-alimentaire et les produits industriels sont les principaux contributeurs ; les services, mis à part le tourisme, pèsent peu dans la balance commerciale. Ainsi, sans industrie comme l'automobile, l'aéronautique, le ferroviaire, l'électronique, la chimie, la pharmacie, l'équilibre commercial n'est pas possible.

En juillet 2017, le déficit commercial s'est à nouveau aggravé selon les statistiques des services des douanes ; il a atteint 6 milliards d'euros (Mds €), soit 1,1 Mds de plus qu'en juin. Cette dégradation est due à une poussée des importations de la part de l'industrie aérospatiale et chimique. Plutôt

que de mettre en lien le fait que les gouvernements successifs ont tué les branches industrielles du pays, notamment le spatial et l'aérospatial, les commentaires politiques mettent en avant que la France n'arrive pas à profiter de la reprise mondiale et que le problème de l'économie française est celui des coûts de production très (trop) élevés vis-à-vis de ses concurrents allemands, espagnols et italiens, d'où la pression incessante d'accélérer la casse des salaires en France. La relocalisation des activités industrielles en France est par conséquent un enjeu politique essentiel pour la souveraineté du pays.

2.2. Mécanismes de la globalisation conduisant à la désindustrialisation

Plusieurs éléments sont à mettre en avant pour comprendre les mécanismes conduisant à la désindustrialisation ; ils associent logique financière et dumping social.

- l'apologie des délocalisations. Cas de la chaussure, le coût salarial d'un produit fabriqué en Chine représente 3 à 4% de son prix de vente à New-York ou à Paris

- la répartition des revenus par la désindexation des salaires sur les prix (les taux de croissance des salaires ne doivent plus s'aligner sur les taux d'inflation). Ainsi, la part des salaires (y compris les cotisations sociales) dans la valeur ajoutée des entreprises industrielles et des services a reculé de 10 points entre 1983 et 1989. Ces 10 points de PIB représentent en 2009 une somme de 200 Mds € qui aurait eu des retombées positives sur l'économie réelle (revenus des salariés) et le financement de la protection sociale. La sous-rémunération du travail correspond à l'augmentation des dividendes versés aux actionnaires. En trente ans, le montant des dividendes a été multiplié par 20. Une part grandissante de la richesse créée par le travail ne sert pas à alimenter l'économie ou à répondre à des besoins, mais est stérilisée par les financiers.

- la fuite dans le capitalisme financier va générer en 2007 la crise économique contemporaine la plus violente. La rentabilité du capital à 15% est la norme néo-libérale alors que le dividende ne représente en général que 3 à 4% du capital engagé. L'enrichissement revient à la revente de l'action ; la rente spéculative consiste à « créer » de la valeur par l'actionnaire sans aucune création de valeur : effet de levier, titrisation et dérivés de crédit ou CDS (credit default swaps).

- Le banques centrales se mettent au service du capital financier. La BCE ne prête pas aux États qui doivent emprunter sur les marchés financiers

- A partir de 1985, la France se soumet aux mécanismes de dérégulation incarnés par les politiques néo-libérale de M. Thatcher et R. Reagan et adapte son économie aux besoins du capitalisme financier.

- Les États capitalistes sont déséquilibrés par l'ampleur de leurs déficits budgétaires et la solution à ce problème passe par une réduction des niveaux de vie des salariés.

2.3. Processus de désindustrialisation.

Cette dynamique de désindustrialisation est provoquée pour l'essentiel par le *dumping* social et fiscal permis par la libre circulation des marchandises et des capitaux. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les délocalisations se font en majorité (55%) vers d'autres pays de l'Union européenne, et notamment vers les pays de l'Est en raison des différences entre les salaires.

Le point clé est sans doute dans ce processus de dépossession du patrimoine industriel et du savoir faire réside dans la connivence et la complicité d'un corps d'État, pouvoir politique et élites françaises confondus, marquée par une corruption doublée d'enrichissements personnels indécents et conduisant à la pénétration de capitaux et entreprises anglo-saxonnes. Tout cet ensemble conduit à une perte de souveraineté et à ce titre on pourrait conclure à une véritable trahison d'État. Cet aspect est trop souvent minoré dans l'analyse de la situation économique actuelle, renvoyant systématiquement les causes à un système économique imposé par Bruxelles qui se résume à un seul mot d'ordre : toutes les entraves au commerce doivent être éliminées [cf. Traité sur l'Union européenne, article 21 « *la suppression des obstacles au commerce international* », article 63 « *toutes les restrictions aux mouvements des capitaux … sont interdites* »].

Il n'est pas inutile de regarder sur quelques secteurs essentiels de l'économie, comment a été organisé ce naufrage et au bénéfice de qui. Pour ce qui relève du détail du processus de désindustrialisation, qui est fondamentalement toujours le même, à savoir nationalisation quand ça va mal, privatisation quand l'entreprise est remise à flot, segmentation, fusions-acquisitions, vente, véritable jeu de piste contrôlé par la finance, nous renvoyons à l'ouvrage cité en introduction. Nous prendrons quelques cas pour illustrer les processus mis en œuvre.

Un cas exemplaire est la déstructuration de la **Compagnie générale de l'électricité** (CGE), née en 1898, liée au pouvoir politique car s'appuyant essentiellement sur des marchés publics. Par fusions et acquisitions, la CGE s'accroît suivant cinq spécialités : l'électricité, le transport ferroviaire, le

transport naval, les télécommunications, le matériel de défense et l'électronique. Elle est nationalisée en 1982 sous Mitterrand, et les privatisations vont apparaître cinq ans plus tard avec l'arrivée de la droite et la mise en place de la « cohabitation ». La CGE donne naissance à plusieurs grandes sociétés différentes : Alcatel, Alstom, CEGELEC, SFAT. Les sociétés vont aboutir en 10 ans à des échecs industriels que l'on peut résumer à gros traits par une gestion hasardeuse et désastreuse, entraînant des vagues de licenciements, des enrichissements personnels, et surtout la perte de pouvoir de l'État avec la pénétration de capitaux et entreprises anglo-saxonnes dont la plus emblématique est certainement General Electric (GE).

En 2014, Alstom représentait 93 000 personnes dont 9 800 ingénieurs. Alstom-Energie est cédée par ses dirigeants corrompus (selon la justice américaine) à General Electric, vendant ainsi les pièces industrielles stratégiques pour l'indépendance énergétique nucléaire. Le protocole d'accord est approuvé par le gouvernement de l'époque dont Emmanuel Macron. General Electric a acquis les savoirs d'Alstom dans le domaine des turbines électriques, c'est à dire la production et la maintenance des turbines Arabelle utilisées dans les centrales nucléaires. Il s'agit de la vente pour un plat de lentilles d'un des derniers et plus beaux fleurons de l'industrie française. Quant à Alstom Transport qui aurait du être nationalisé, il est vendu au groupe allemand Siemens.

Côté télécommunications, Alcatel fusionne en 2006 avec Lucent (société américaine) et le groupe devient franco-américain. En mai 2013, la presse titre « Alcatel, tout est à vendre ». Alcatel licencie 15 000 personnes et est racheté par le géant finlandais Nokia, rachat validé en 2015 par un certain Emmanuel Macron, ministre de l'Économie. L'année suivante, 400 emplois sont supprimés et Nokia va présenter les détails de son plan de licenciement en France qui prévoit la suppression de 600 postes, soit 30% des emplois hors recherche et développement, alors que le groupe Nokia a versé en 2016 plus de 4 Mds € à ses actionnaires.

La SFAT a été vendue fin 2013 à un fond britannique Doughty Hanson, spécialiste dans les fusions et acquisitions d'entreprises. La SFAT est aujourd'hui le n°1 mondial de la conception, fabrication et commercialisation des batteries à haute technologie destinées à l'industrie et à la défense. Si le siège de la société reste à Paris, le pouvoir de décision est de plus en plus lié à des sociétés américaines.

Voilà ce que l'on pourrait appeler la chronique d'un désastre industriel, sans parler de la vente des chantiers navals de St Nazaire à un groupe italien. C'est une politique de désindustrialisation à laquelle on assiste en continuité avec les quinquennats successifs de Sarkozy, Hollande et Macron.

L'histoire de la **Compagnie générale des Eaux** ressemble beaucoup à celle de la CGE. Elle devient en 1996 la société Vivendi qui six ans plus tard affiche des déficits records. Le PDG, J.M. Messier démissionne mais récolte au passage 20 millions de dollars d'indemnités. Vivendi se scinde en deux sociétés : Vivendi (médias, télécommunications et jeux) endetté de 14 milliards d'euros (Mds €) et Véolia (eau, environnement, transport, énergie) qui sombre à son tour. L'État va coller Véolia à EDF dans une société commune fin 2012. La dette d'EDF estimée à 39 Mds € fin 2012 dépasse 40 Mds € en 2014.

France-Telecom (FT) est la société de télécommunications créée par la puissance publique et issue de la recherche publique, elle prend ce nom en 1988. En 1996, la société est privatisée par la droite. Après six ans de gestion ultra-compétitive, notamment avec l'achat d'Orange, FT est en dépôt de bilan avec une dette de 70 Mds €. Le nouveau PDG (Thierry Breton) dégage 15 Mds € d'économie en interne et le téléphone devient complètement privé en France en 2004. L'année suivante, Didier Lombard prend la direction de FT-Orange avec un salaire de 1,7 millions d'euros et impose une gestion à l'américaine aboutissant à 20 000 licenciements et plus de 30 suicides. Fin 2011, la dette s'élevait à 30 Mds € et le nombre de salariés était passé de 240 000 en 1993 à 170 000 en 2012.

Le même scénario se répète dans la **sidérurgie française**. La concurrence organisée par la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), aggravée par le choc pétrolier de 1973, provoque l'effondrement de la sidérurgie. Les minerais de charbon et de fer de Lorraine ne sont plus rentables. Une usine est implantée à Fos sur Mer à la fin des années 60 pour recevoir les matériaux de l'étranger. Le choc pétrolier de 1973 provoque l'abandon de l'extension du site (Sollac). La sidérurgie est nationalisée en 1981. Entre 1975 et 1987, plus de 80 000 emplois sont détruits et plus de 100 Mds Francs sont engloutis. Le ménage effectué, le groupe Usinor-Sacilor est privatisé par Balladur en 1995 et on assiste à la pénétration du capital par des fonds de pension américains à hauteur de 40%. Un nouveau groupe est créé, Arcelor, avec des Espagnols et des Luxembourgeois spécialisé dans les aciers spéciaux ; 98 000 personnes y travaillent dont 30 000 en France. Au début des années 2000, Arcelor est devenu le premier producteur mondial d'acier avec des fonds propres de l'ordre de 18 Mds €. En 2006, l'Indien Mittal lance une OPA agressive contre Arcelor, appuyée par la banque Goldman Sachs et l'Union européenne. La France devient productrice d'acier sous tutelle étrangère et les brevets appartiennent à Mittal. Depuis, Mittal a fermé les derniers hauts-fourneaux à Gandrange et Florange. A la différence de l'Allemagne, la France n'a plus aujourd'hui de sidérurgie.

Les **Chantiers Navals de Saint-Nazaire** ont une longue expérience dans la construction navale, construction du paquebot « France » en 1960, du super-tanker « Battilus » de 550 000 tonnes en 1976, du « Queen Mary 2 » en 2003, du « Provalys » le plus grand méthanier en 2006. Ceci n'empêche pas les chantiers d'être vendus à un norvégien Aker Yards qui sont à leur tour rachetés par le géant sud-coréen STX Business Group, intéressé par dans la construction de gros paquebots de croisières. Les chantiers s'appelleront STX France Cruise. Ils sont mis en vente par STX et l'État français refuse toute nationalisation et recherche un repreneur. Après le simulacre de nationalisation du gouvernement actuel, les chantiers navals STX passent sous contrôle italien avec la vente à l'italien Fincantieri.

La société **Péchiney** naît après la mise au point du premier procédé industriel de fabrication de l'aluminium. L'État en est le principal actionnaire en 1945. Péchiney fusionne avec Ugine-Kulhman et devient PUK en 1971 créant ainsi le plus grand groupe industriel chimique français. Dix ans plus tard, PUK est en quasi-faillite. Le balancier nationalisation/privatisation se met en place : nationalisation en 1982, privatisation en 1995. En 2003, Pechiney est vendu au canadien Alcan, qui le vend à son tour en 2007 à l'anglo-australien Rio Tinto. En 2013, les sociétés créées passent sous contrôle d'une entreprise allemande. Au final, le groupe chimique a été bradé au profit des Anglo-saxons et de l'Allemagne.

Le cas de la **filière ferroviaire française** est exemplaire. Dès la création du ferroviaire, la France s'impose comme l'une des grandes puissances mondiales dans ce secteur : matériel roulant (locomotives, wagons), génie civil (tunnels, ponts), maintenance, signalisation. La SNCF est créée par décret en 1937, elle se dote de centres de recherche, invente le TGV en 1970. Le réseau ferroviaire atteint une apogée avec quelques 30 000 km de voies et le transport de 1,1 milliard de passagers. Au sein de la Compagnie générale d'électricité (CGE), la société Alstom était chargée de la mise au point de la production de la branche « transports ferroviaire ». La destruction du ferroviaire français doit s'analyser conjointement au niveau de la SNCF et de la société Alstom.

En 1982, le gouvernement socialiste transforme le statut juridique de la SNCF qui devient un EPIC et lui permet d'entrer dans le monde des affaires. En 1990, l'ouverture à la concurrence est décidée par l'UE. La technique de l'endettement est utilisée. L'État ne joue plus son rôle d'investisseur public. Comme pour la Sécu, la SNCF s'endette en empruntant sur les marchés financiers. Le réseau vieillit, des lignes sont fermées et des départements comme l'Ardèche n'ont plus de chemin de fer. En prétextant la dette de la SNCF, le gouvernement de droite (Chirac) décide

de séparer la gestion du rail de la gestion des voyageurs. Un nouvel EPIC est créé, le Réseau ferroviaire de France (RFF) chargé d'entretenir les lignes et de les louer à n'importe quelle société « européenne », dont la SNCF ! On transfère aux Régions le transport régional (TER) qui lancent des appels d'offre aboutissant au choix de trains canadiens (Bombardier) et non à des trains Alstom. En 2015, le gouvernement socialiste adopte une nouvelle réforme ferroviaire aboutissant cette fois à la création de trois EPIC : SNCF (EPIC mère), SNCF Réseau (ex. RFF) et SNCF mobilité (gestion des voyageurs). Et le principe de la location des rails à la SNCF demeure. Ceci entraîne à engager la construction de la ligne grande vitesse (LGV) Tours-Bordeaux par un opérateur privé (Vinci), sous la forme du partenariat public-privé (PPP), outil supplémentaire permettant la privatisation des services publics. Pour la construction de la ligne LGV, Vinci fera appel au savoir faire en ingénierie ferroviaire qui est publique. Avec l'exploitation de la ligne, Vinci touchera les loyers que « SNCF réseau » devra lui verser pendant 50 ans, société qui prélèvera à son tour loyers plus bénéfices sur les compagnies faisant rouler leurs trains sur cette ligne, dont la SNCF ! On s'attend sur cette ligne à une augmentation du billet de 20% minimum. Les PPP sont des subventions financières directes aux entreprises sans apporter un apport à l'industrie.

Au final la dette de la SNCF est passée de 30 Mds € en 1995 à 44 Mds € en 2016. L'accroissement de la dette est due à l'énormité de l'engagement financier de la SNCF Réseau sur les lignes LGV. L'État décide en septembre 2016 de ne pas reprendre une partie de la dette comme promis pour ne pas alourdir le déficit du budget national. Le gouvernement de E. Macron promet quant à lui de reprendre le fardeau de la dette, mais à condition que les cheminots acceptent une modération salariale et une réforme de leurs retraites, comme si le personnel cheminot était redevable des décisions prises par leur direction.

Les **privatisations** correspondent à un bradage du patrimoine industriel public français. Les privatisations depuis 1987 auraient été faites en moyenne à la moitié de la valeur des entreprises. Le gouvernement Jospin a privatisé pour 50 Mds €, d'avantage que les gouvernements de droite qui l'ont précédé sur une durée de cinq ans, soit 40 Mds €. Les privatisations à la française ont abouti à un transfert de la propriété du capital de l'État français aux fonds de pension américains, lesquels détiennent environ la moitié de notre économie que ce soit dans le domaine industriel, des services, dans l'agro-alimentaire et de l'agriculture. Par la soumission aux injonctions du trio EU/UE/Allemagne, la France a perdu plusieurs de ses fleurons industriels comme Alcatel, Alstom, Zodiac, Péchiney, Arcelor, en grande partie Airbus, demain Areva, Air France, etc . Tout ceci sous le prétexte du primat à la loi de la concurrence. L'accord du TAFTA accentuera la situation présente.

La France se retrouve confrontée à un problème de confiance avec son « élite » qu'elle soit politique ou des milieux économiques, d'autant que les glissements entre les deux sphères sont permanents.

3- DESTRUCTION DES SYSTEMES DE SOLIDARITES

3.1. Les systèmes de solidarités.

Les solidarités ont un objectif politique précis, celui de fournir une protection face aux incertitudes de la vie, individuellement et collectivement, dans les sphères privée et professionnelle. Elles consolident le « vivre ensemble » et elles sont un garant de l'unité nationale et un garant pour la paix. Ces solidarités se situent à différents niveaux :

- le système de sécurité sociale fondé pour l'essentiel par la population qui travaille qui finance les soins aux malades et les pensions des retraités actuels ; le système de cotisation permet le transfer immédiat d'une partie de la valeur ajoutée sans passer par le système spéculatif (assurances, fonds de pension) connecté aux réseaux boursiers ;

- le droit du travail qui protège collectivement les travailleurs par la représentation syndicale, les délégués du personnel et le code du travail ;;

- la fiscalité qui est la base de l'existence de l'État garant de l'intérêt général, de la protection et du développement de la nation ;

- la défense nationale qui est l'outil de protection vis-à-vis d'éventuels agresseurs extérieurs.

Deux niveaux de solidarité (Sécurité sociale et fiscalité) sont financés par une ponction sur les valeurs ajoutées des système de production. Les capitalistes font tout pour minimiser leur participation (impôts et cotisations) à l'effort national de solidarité. Ils agissent par ailleurs pour limiter le droit des salariés dans les entreprises. Nous limiterons notre propos au seul droit du travail qui est attaqué frontalement par la remise en cause du droit du travail (Loi El Khomri du quinquennat précédent et ordonnances Macron aujourd'hui).

3.2. Le droit du travail, des résultats contrastés, aujourd'hui menacé.

Les employeurs veulent discipliner la main-d'œuvre et les salariés cherchent à limiter le pouvoir patronal dans les entreprises. Le droit du travail est un champ de bataille législatif marqué par des avancées sociales et des reculs. La montée du chômage de masse à partir des années 1980 place le salariat sur la défensive. Pour mesurer cette régression sociale, cinq domaines de cette évolution peuvent être analysés.

L'égalité professionnelle est le seul domaine où la lutte sociale a permis des avancées réelles, mis à part la période de la collaboration en 1940 qui interdisait l'embauche des femmes mariées dans la fonction publique. La reconnaissance de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes apparaît au moment de la Commune de Paris (1870). La seconde avancée concerne la durée du congé maternité qui passe de 8 semaines en 1909 à 16 semaines en 1980. L'égalité professionnelle devient en 2001 un thème obligatoire de la négociation annuelle au niveau de l'entreprise. La lutte contre les discriminations (âge, orientation sexuelle) devient un thème de mobilisation à partir des années 2000.

Les droits syndicaux sont issus de la longue tradition des luttes ouvrières, reconnaissance du droit de grève (1864), autorisation des syndicats professionnels (1884), création légale des délégués du personnel (1936). La première régression est marquée par le régime de Vichy qui interdit les confédérations syndicales. A la sortie de la Seconde guerre mondiale, la grève est un droit fondamental inscrit dans le préambule de la Constitution et la représentation syndicale interne à l'entreprise est autorisée en 1968. Les lois Auroux de 1982 renforcent les comités d'entreprise et les délégués du personnel, obligent à une négociation annuelle des salaires et du temps de travail et autorisent le droit d'expression directe. Une première régression s'installe durant la Présidence de Nicolas Sarkozy imposant en 2007 un service minimum dans les transports avec l'obligation de signaler 48 heures à l'avance l'intention de faire grève. Sous la Présidence de François Hollande, la loi Rebsamen en 2015 élargit le recours à la délégation unique du personnel (remplaçant les CE, DP et CHSCT) dans les petites et moyennes entreprises. L'année suivante, la loi El Khomry donne la priorité à l'accord d'entreprise au détriment de la loi et des conventions collectives de branche. Les ordonnances Macron amplifient la casse syndicale traduisent une totale continuité entre les deux quinquennats.

La santé et la sécurité au travail est une suite d'avancées et de reculs. La prévention des accidents du travail naît en 1893 avec l'obligation pour les employeurs de prendre des mesures de sécurité.

Cinq ans plus tard, premier recul, les accidents du travail relèvent d'un régime spécial et si l'employeur est présumé responsable il échappe aux poursuites. En 1909, une première loi interdit une substance toxique (la céruse, pigment blanc à base de plomb), mais dix ans plus tard la loi privilégie l'indemnisation (avec une liste très restrictive des maladies professionnelles) plutôt que la prévention. En 1942, le régime de Vichy crée la médecine du travail mais celle-ci vise le test d'aptitude (orientation biologique de la main-d'œuvre) plus que la prévention. En 1946, la refondation de la médecine du travail vise cette fois à « *éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail* ». En 1976, l'employeur doit démontrer qu'il ne peut reclasser les personnes inaptes à leur poste s'il veut les licencier. Les lois Auroux crée en 1982 les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Mais en 2002, la médecine du travail est renommée service de santé au travail et l'accompagnement de mise aux normes des entreprises prime sur celui de la santé des travailleurs. Avec Macron, les CHSCT fusionnent avec les autres instances du personnel.

Le temps de travail est un enjeu très important dans le droit du travail. La première avancée fondamentale prise en 1841 est l'interdiction du travail des enfants de moins de huit ans et une durée journalière limitée à 8 ou 12 heures pour les autres enfants. Cette première mesure marque la naissance du droit du travail. Il faut attendre ensuite un demi-siècle, en 1892, pour que la journée de travail soit limitée 10 heures (enfants), 11 heures (femmes) ou 12 heures (hommes). Les deux semaines de congés payés et 40 heures de travail hebdomadaire marquent les avancées du Front populaire en 1936, mesure qui se transformera en cinq semaines de congés payés et 39 heures de travail hebdomadaire à l'arrivée du Parti socialiste en 1982. La dernière mesure emblématique sera la réduction de la durée hebdomadaire du travail à 35 heures par les lois Aubry en 2000. Mis à part la régression des lois de Vichy qui autorisent jusqu'à 20 heures de travail supplémentaires chaque semaine, le recul social aura lieu après les années 1980. Pour faire passer les lois Auroux de 1982 auprès du patronat, le gouvernement socialiste introduit pour la première fois la possibilité qu'un accord d'entreprise puisse déroger à la loi sur certains points, notamment la durée du travail. En 1986, la loi Delebarre autorise la modulation du temps de travail dans la limite de 42 heures et la loi Séguin de 1987 sur la flexibilité fait éclater le module du travail hebdomadaire. Le recul se poursuit avec les lois Fillon de 2003-2004 qui porte le contingent d'heures supplémentaires à 180 heures par an et déjà, sous certaines conditions, l'accord d'entreprise peut déroger à l'accord de branche. La loi El Khomri de 2016 achève ce recul social en accordant la priorité aux accords d'entreprise sur les accords de branche en matière d'heures supplémentaires.

La sécurité de l'emploi concerne la nature des contrats de travail et scellent le niveau de subordination des salariés. Il faut attendre 1890 pour que la rupture du contrat puisse donner lieu à des dommages et intérêts. Les « partenaires sociaux » créent en 1958 un régime d'indemnisation du chômage. En 1973, le licenciement doit être motivé par une cause « réelle et sérieuse » et en 1982, une ordonnance limite le recours au travail temporaire, le contrat à durée indéterminée (CDI) devient le contrat de droit commun. L'ensemble de ces avancées sociales va subir une forte régression à partir également des années 1980. L'autorisation administrative de licenciement est supprimée (1986), le recours au contrat à durée déterminée (CDD) et au travail temporaire (interim) est facilité (1988), la rupture conventionnelle du contrat de travail est rendue possible (2008) et à la demande des employeurs on revient à un contrôle administratif des licenciements a minima (2013) pour écarter les juges judiciaires plus enclins à annuler un plan de licenciement que la justice administrative.

3.3. Les ordonnances Macron,

Les ordonnances Macron, promulguées le 22 septembre, poursuivent les politiques précédentes et sonnent le glas de tout l'édifice social élaboré à l'issue de luttes syndicales et politiques qui s'inscrivent dans une perspective historique de long terme. Tous les pans évoqués précédemment sont mis à mal : l'égalité professionnelle, les droits syndicaux, la santé et la sécurité au travail, le temps de travail, la sécurité de l'emploi. Tout est mis en œuvre pour organiser la casse du droit du travail, en faisant de l'entreprise l'échelon principal de la négociation sociale. Il n'est donc pas exagéré de parler de coupe d'État social comme le revendique par exemple La France Insoumise.

L'entreprise fait à présent la loi. L'accord d'entreprise prime, ce qui parachève l'inversion de la hiérarchie des normes (loi / branche / entreprise) cœur de la loi El Khomri. Cette inversion bouleverse le principe fondateur de notre droit du travail, mettant fin au « principe de faveur » dans la négociation et instaurant légalement au détriment des salariés la dynamique du *dumping social* entre les entreprises. Le fondement de cette réforme est ce jeu de dupes dans lequel la ministre du Travail Muriel Pénicaud avance que « *l'entreprise est un bien commun où peuvent converger compétitivité économique et progrès social »*, se gardant bien de préciser le lien de subordination du salarié à son employeur.

Les accords compétitivité – emploi, généralisés à l'ensemble des entreprises (alors qu'ils étaient réservés aux seules grosses PME ou multinationales) permettent aux entreprises de s'adapter à une hausse ou à une baisse de l'activité économique en négociant le temps de travail la

rémunération, la mobilité. Le salarié ne peut plus à présent se réfugier derrière les clauses de son contrat de travail et son éviction de l'entreprise ne sera plus considéré comme un licenciement économique avec les droits afférents.

Autre attaque du droit social, le contrat de travail. Le CDI qui était considéré comme la norme d'un contrat de travail, sans empêcher la généralisation des CDD, se voit affubler d'un nouveau type de contrat d'embauche le CDI de chantier (auparavant réserver au seul secteur du bâtiment) : un faux CDI encore moins protecteur qu'un CDD (absence de prime de précarité, absence de durée maximale ou de limitation du nombre de renouvellements). A terme, les contrats de travail seront à géométrie variable et à la tête du client.

Le licenciement devient presque une formalité non coûteuse. La rupture conventionnelle collective, nouveauté des ordonnances, se veut un remplacement de la rupture conventionnelle individuelle mis en place en 2008 qui n'a cessé d'exploser en moyenne jusqu'à 40 000 ruptures par an, souvent manière de réaliser des préretraites déguisées ou de forcer des salariés au départ, plutôt que de les licencier économiquement. Dans tous les cas de figure, cette rhétorique de la rupture conventionnelle repose sur le principe erroné que salarié et employeur sont sur un pied d'égalité. Avec ce nouveau modèle de rupture conventionnelle collective, censé remplacé les plans de départs volontaires dans le cadre d'un plan social, les indemnités seront moindres (primes incitatives, mesures d'accompagnement pour la formation ou le reclassement).

En cas de licenciement abusif, les ordonnances Macron limitent le recours des salariés licenciés et le niveau d'indemnisation devant les prud'hommes. Le délai de contestation devant la justice qui était de deux ans est ramené à un an. La compensation allouée au plaignant, initialement laissée à l'appréciation du juge, est à présent encadré par des planchers et des plafonds en fonction de l'ancienneté du salarié et de la taille des entreprises : vingt mois de salaire brut pour les salariés ayant au moins 35 ans d'ancienneté, trois mois de salaire pour deux mois d'ancienneté, un mois de salaire en dessous. Pour les TPE, la compensation pour un licenciement abusif ne pourra pas dépasser un demi mois de salaire pour un an de travail au même endroit. Quant aux patrons, ils pourront « sécuriser » ce type de licenciement abusif en budgétant par avance les indemnisations. Le rôle du juge des prud'hommes est ramené à une décision administrative et non plus à une appréciation du droit.

Dernière facette pour faciliter les licenciements, le périmètre d'un plan social et de son motif économique se seront plus appréciés au niveau international, mais uniquement local. La loi rend

ainsi possible la mise en faillite d'une unité implantée en France alors que la santé du groupe est florissante au niveau international.

Les syndicats mis au second plan dans le dialogue social. Des accords pourront être signés dans les petites entreprises de moins de 20 salariés avec un employé non élu et non mandaté par un syndicat. Dans les entreprises de 20 à 50 salariés, un accord pourra être obtenu avec un élu du personnel non mandaté. Les employeurs peuvent à présent consulter directement les employés par referendum sur l'ensemble des thèmes ouverts à la négociation d'entreprise. Pour mémoire, la loi El Khomri ouvrait la possibilité du referendum mais initié seulement par les syndicats minoritaires. A présent, la loi donne cette fois cette prérogative à l'employeur.

Dernière innovation anti-sociale, la fusion en un seul conseil social et économique (CSE) des trois instances représentatives du personnel : les délégués du personnel (DP), les membres du comité d'entreprise (CE) et les membres du conseil d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés. L'ensemble des syndicats dénoncent cette fusion qui n'est que le prolongement de la loi Rebsamen du quinquennat précédent. Les ordonnances Macron ne se limitent pas à cette seule fusion : il devient à présent possible de fusionner les délégués syndicaux (DS) au CSE qui prend alors le nom de « conseil d'entreprise ».

Quel est donc la place du travail dans notre société où sévit un chômage de masse de près de 10 millions de personnes. Lutter contre le chômage de masse consiste pour les libéraux à détruire le code du travail et mener les chômeurs à devenir autoentrepreneurs, alors que plus de trente ans de réformes ne réduisent pas le chômage, alimentent la précarité et renforcent les contraintes sur les travailleurs. Pour certains, la réduction du temps de travail est le seul moyen de créer des emplois et améliorer les conditions de travail à court terme. Pour d'autres, il est essentiel de donner du pouvoir de décision aux salariés et de dé-serrer l'étau des actionnaires. Pour d'autres encore, face à la robotisation du travail ou l'ubérisation du travail via les plateformes numériques, il faut dissocier travail et revenu en instaurant pour tous un revenu universel.

4- LES URGENCES POUR S'EN SORTIR

Le fonctionnement du capitalisme a désormais atteint un stade qui est vécu comme insupportable par la grande majorité des populations. Ce capitalisme financier, néo-libéral puisqu'il est nommé ainsi aujourd'hui, est un système cohérent qui fonctionne en faveur exclusivement d'un minuscule groupe de personnes. Le rôle de l'État s'en trouve dénaturé, pris comme bouc émissaire par la

mise en œuvre de politiques cyniques et le pourrissement de la société est désormais profond. Les solutions pour s'en sortir ne peuvent qu'être radicales. On en déduit qu'il convient de mettre en place un autre système cohérent, dont les principes de fonctionnement sont diamétralement opposés à ceux du capitalisme arrivé à un tel stade historique. Les mesures très immédiates proposées représentent les éléments structurants d'un système démocratique cohérent adapté à la France. Les mesures prônées par J.P. Escaffre et R. Favier se structurent autour de six urgences.

Démocratiser le système productif

Démocratiser le système de santé

Démocratiser les institutions publiques

Maîtriser la monnaie et la finance

Réindustrialiser le pays

Réorienter la diplomatie et le système de défense

Nous limiterons le propos à la démocratisation du système productif pour rester au cœur de l'objet traité ici, celui du travail.

Démocratiser le système productif.

Il convient ici de faire la distinction des systèmes productifs, entre étatisation (possession pat l'État de l'organisation productive), nationalisation (contrôle des choix stratégiques par le Parlement) et socialisation des organisations productives (choix stratégiques partagés).

Certaines filières sont particulièrement sensibles doivent entrer dans le **domaine public**. On peut les décrire en 4 types ;

- les secteurs supports fondamentaux de la vie courante : l'eau la santé, le financement de la retraite, le logement, l'environnement, l'énergie,

- les secteurs qui assurent les relations entre les personnes et entre les organisations : les transports, la finance, les télécommunications, les médias,

- les secteurs qui assurent l'avenir du pays : l'éducation et la recherche

- les secteurs régaliens de l'État : la justice, la police, l'armée et la diplomatie.

Ces différents secteurs doivent être maîtrisés par la communauté nationale. Par ailleurs, toutes les formes d'organisation de la production devraient permettre aux salariés de lutter contre les politiques de la course aux profits à deux chiffres, contre les pouvoirs très excessifs des actionnaires et contre la concentration des pouvoirs stratégiques dans les mains d'un quelconque groupe social. Différentes formes d'organisations peuvent co-exister :

Les **SCOP** sont les organisations contrôlées par leur salariés et les **mutuelles** sont les organisations contrôlées par leurs clients. Pour ces deux formes d'organisation, les obstacles réglementaires à leur développement doivent être levés, notamment ceux élevés par la Commission européenne comme l'accès au crédit ou le niveau excessif de réserves obligatoires.

Les **sociétés privées** doivent être profondément démocratisées permettant aux membres du comité d'entreprise d'avoir en droit le même niveau pour faire le choix des décisions stratégiques que le conseil de surveillance des actionnaires, les deux instances constituant à ce titre le Conseil d'Administration. Autre orientation pour la socialisation de l'entreprise, la levée du statut de subordination des salariés. L'augmentation des capitaux propres par l'incorporation de nouvelles réserves provient du travail des salariés. Il en découle que la propriété de cette augmentation appartient aux travailleurs de manière collective et non cessible. A terme, l'application de ce principe aboutit à un contrôle dominant des travailleurs sur les décisions stratégiques, aboutissant à transformer le contrat de salarié (par essence statut de soumission) à un statut de responsable individuel et collectif vis-à-vis des missions de l'organisation.

Les auteurs de l'ouvrage cité en introduction proposent une quatrième forme d'organisation, intitulée **Organisations Productives Collectives** (OPC) dans lesquelles doivent entrer les organisations de biens publics (citées précédemment). Les décisions stratégiques de telles organisations doivent être prises par un Conseil d'Administration modifié, présidé ar un élu politique et composé des représentants des dotations financières (capitaux, emprunts), des représentants des fournisseurs et sous-traitants de la filière de production, des représentants des travailleurs mais également des représentants des usagers.

Quant aux sociétés innovantes (« **start-up** ») chères à E. Macron, elles doivent pouvoir être gérées librement par leurs créateurs et se fondre à terme dans les sociétés privées rénovées ou choisir la forme OPC.

L'ensemble de telles propositions doit conduit à des décisions pour la sauvegarde de l'intérêt

général du pays.

- arrêt immédiat de la vente des Start-Up au capital étranger.

- création ou développement de Centres d'Innovation Pratiques par filière, type CNET, CNES, etc., en charge du développement de prototypes, d'où émergent des groupes industriels.

- groupes industriels à socialiser et à regrouper :

Relancer la filière machine-outil et les robots ;

Aéronautique/aérospatial civil et militaire : socialisation de SAFRAN + DASSAULT + une partie de THALES ; desserrer l'étau américain et allemand.

Logement : socialisation de Bouygues, Lafarge, Vicat, Vinci, Eiffage, St-Gobain.

Santé : création d'un pôle Bio-Engineering par regroupement de nombreuses PME.

Transport : fusion complète RFF / SNCF, développement du ferroutage ; socialisation des grands chantiers navals.

Sidérurgie : socialisation de MITTAL.

Industrie chimique : socialiser ARKEMA, le reste de Sanofi et récupération de la filière ciment.

Industrie textile et chaussures : relance de la recherche (fils, automatisme) et création d'une filière française.

Électronique professionnelle, composants, micro/nanoélectronique : fort développement du CEA et du CNRS comme centres d'innovation.

Industrie automobile : créer un consortium en socialisant Peugeot, Renault et Heuliez.

Industrie du numérique : construire un grand groupe du numérique, contourner Google.

Agriculture et agro-alimentaire : arrêt des importations de maïs fourragé et du soja (dont les prix ont doublé en 2013) ; contrebalancer Macdonald par des chaînes culinaires françaises ; réorganiser les filières de distribution.

CONCLUSION. La thèse avancée par J.P. Escaffre et R. Favier, qui peut servir de conclusion, est de

redonner confiance aux forces endogènes de toute nature du pays, en répartissant le pouvoir économique et en facilitant la reprise des organisations productives par les salariés. La rupture à cet esprit de soumission dénoncé par les auteurs nécessite des préalables qui touchent aux fondements d'une société démocratique et de notre République.

- **Media** : coupure immédiate d'avec les détenteurs de capitaux, socialisation immédiate, contrôle des financements par le Parlement. Protection de la langue française, promotion des œuvres françaises et régionales. Cultiver la résilience culturelle. Promouvoir les principes d'égalité, de solidarité, de laïcité effective, des différentes formes de la démocratie. Expliquer les moyens d'y parvenir : les raisons de l'impôt, des cotisations sociales, de la nécessité de structures publiques pour assurer le vivre ensemble, mission essentielle des medias.

- **Abolir le système séculaire des oligarques**, mettre fin à la discrimination des chercheurs avec doctorat dans le recrutement dans les industries et l'État. Examen attentif de la haute hiérarchie de la fonction publique et des grandes entreprises du CAC 40. Interdiction du pantouflage dans les organisations étrangères. Réforme immédiate de l'ENA : formation de cadres déjà confirmés et détenteurs de doctorat.

- **Enseignement / Recherche** : réexaminer immédiatement les programmes d'Histoire de France et d'économie, sans intervention de forces étrangères influentes, en particulier américaine. Arrêt immédiat de l'engagement officiel en faveur de Google. Revalorisation très significative des métiers de l'enseignement et de la recherche.

- **Santé** : abolition immédiate des ARS ; abolition immédiate de la T2A remplacée par un financement des hôpitaux par budgets globaux par type d'activité ; abolition immédiate de la CSG (pas de fiscalisation des cotisations sociales) ; réduction du champ des complémentaires avec développement des prestations de la Sécurité Sociale ; délégués des assurés élus au suffrage universel. Création d'une industrie ad hoc, liée à la pratique des soignants français. Abolition immédiate de la loi Santé 2015 et précédentes. Retour des pouvoirs politiques élus au suffrage universel dans les organisations sanitaires et sociales.

- **Politique de défense** : renforcer la liaison peuple / armée avec brassage social (conscription avec enseignement de stratégies et de tactiques militaires de défense) ; se retirer immédiatement de l'OTAN ; retour à une industrie d'armement totalement contrôlé par l'État. Arrêt des accords avec CISCO, remplacement par les techniques Thalès.

- **Réorientation immédiate de la diplomatie** : se débarrasser de la tutelle de Washington, reconstruction de la structure diplomatique de la France, équilibre politique indépendante Nord / Sud / Est / Ouest.

L'ensemble de ces mesures minimales sont incompatibles avec les principes de fonctionnement de l'UE et de la BCE, et avec la soumission à l'OTAN.